

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE  
**CHEMINOT** †  
MOSELLE  
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 26 FEVRIER 2019 à 20 heures**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

**Présents** : François HENOT, Maria VINCENT, Yves PERRIN, Lionel KALIS, Sébastien COLIN, Sylvie SPIQUEL, Arnaud GENIN, Gérald BARTHEL, Christophe RENAUD, Isabelle MATHIEU, Fabienne BRASTEL et Michel LORRAIN

**Absents**: Marie Claire VINCKEL (absente non excusée), Richard ROBIN (pouvoir donné à Gérald BARTHEL)

**Date de convocation** : 21/02/2019

**Délibération n°1 – Ouverture d'un compte PanneauPocket :**

Après l'exposé du Maire, concernant le service distribué par PanneauPocket servant à saisir des messages d'information publics et des alertes publiques, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis d'utilisation du service et de la plateforme web de PanneauPocket pour un montant de 130 € TT par an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

**1 voix contre**

**1 abstention**

**1 absente**

**11 voix pour**

**Délibération n°2 – Approbation du Rapport 2018 de la CLECT :**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Sud Messin a pour mission de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 11 février 2019, pour examiner les points contenus dans le rapport joint et portant sur les compétences suivantes :

- « gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »
- « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités »

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2015 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Messin a instauré la fiscalité professionnelle unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Vu la délibération en date du 28 janvier 2016 au titre de laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Messin a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le rapport 2018 de la CLECT adopté à la majorité des membres le 11 février 2019, Considérant que le rapport de la CLECT doit être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

- D'approuver le rapport de la CLECT 2018 en date du 11 février 2019

**3 abstentions**

**1 absente**

**10 voix pour**

### **Délibération n°3 – Renouvellement du contrat TOSHIBA :**

Après l'exposé du Maire, concernant le renouvellement des photocopieurs de l'école et de la mairie, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat avec l'entreprise Toshiba pour un montant de location mensuelle de 290 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents nécessaires relatifs à ce renouvellement de contrat.

**13 voix pour**

**1 absente**

### **Délibération n°4 – Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire :**

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour une durée hebdomadaire de 27 heures, temps annualisé.

**13 voix pour**

**1 absente**

### **Délibération n°5 – Acquisition d'un équipement numérique pour l'école :**

Après l'exposé du Maire concernant l'informatisation de l'école, il est nécessaire de procéder à l'achat du matériel numérique dont le coût est estimé à 21 000 € TTC au profit de l'entreprise Défi, sise 2 rue des Fondateurs à Marange Silvange.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- Valider cette acquisition de matériel
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires

**13 voix pour**

**1 absente**

<b>NOMS</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Signatures</b>
BARTHEL	Gérald	1 <sup>er</sup> adjoint	
BRASTEL	Fabienne	Conseillère	
COLIN	Sébastien	Conseiller	
GENIN	Arnaud	Conseiller	
HENOT	François	Maire	
KALIS	Lionel	Conseiller	
LORRAIN	Michel	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
PERRIN	Yves	Conseiller	
RENAUD	Christophe	Conseiller	
ROBIN	Richard	Conseiller	Excusé
SPIQUEL	Sylvie	Conseillère	
VINCENT	Maria	Conseillère	
VINCKEL	Marie Claire	Conseillère	Absente